

Le monument de Bédarieux à la mémoire des gendarmes tués en 1851

Le contexte socio-économique

Le 19^e siècle a connu des transformations sans précédent. Auparavant, le système de production reposait sur l'artisanat et les techniques n'avaient guère évolué. Bédarieux jusqu'à la fin du 18^e siècle abritait de nombreux artisans, employant un ou deux compagnons et formant éventuellement un apprenti. Les corporations garantissaient la qualité des produits mais aussi les conditions de travail et de rémunération des compagnons qui parcouraient le pays pour parfaire leur savoir-faire.

La loi *Le Chapelier* votée en 1791 supprima les corporations, interdit tout regroupement des ouvriers et organisa le contrôle de leurs déplacements. En conséquence, les ouvriers se retrouvèrent à la merci des patrons de l'industrie naissante qui bouleversa les modes traditionnels de fabrication, intégra les découvertes scientifiques, fit appel à des capitaux grâce au développement des banques et de l'actionnariat, tout en étant confrontée à une concurrence sauvage. L'industrialisation entraîna la baisse des salaires, la précarité et la paupérisation d'une partie de la société.

Ainsi se développa une « classe ouvrière », terme employé par Louis Napoléon Bonaparte dans son essai « l'extinction du paupérisme », soumise à l'incertitude du lendemain, à l'insalubrité, à la maladie, aux accidents, à la misère et à la nécessité de faire travailler leurs enfants dès l'âge de huit ans, du moins après le vote de la loi du 22 mars 1841 défendue par le Baron Dupin. Auparavant certains travaillaient dès l'âge de 4 ou 5 ans pour quelques centimes. Selon l'enquête menée en 1840, dans 63 départements, par le docteur Villermé, 99% des conscrits ayant travaillé en usine dès l'enfance présentaient des handicaps ou des malformations contre 40% parmi ceux issus de la campagne¹.

Louis Napoléon Bonaparte s'inquiétait de la « pauvreté séditeuse » de la classe ouvrière. Dès le début du 19^e siècle des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants quittèrent les campagnes pour grossir la population des nouvelles villes industrielles. Ainsi, Bédarieux, qui comptait moins de 4000 habitants au tout début du 19^e siècle, en comptait 9959 en 1851.

A côté des ouvriers, prospérait une grande bourgeoisie qui profitait des nouvelles règles de l'économie pour accumuler biens immobiliers et pécuniaires et qui, du fait du suffrage censitaire, orientait les décisions politiques. Une petite bourgeoisie de commerçants, employés et professions libérales vivait dans une aisance relative, lui permettant d'éduquer et de faire instruire ses enfants. Bédarieux porte encore les marques de ces différences sociales : hôtels particuliers, quartiers nouveaux de la *Plaine*, vieux quartiers insalubres du centre-ville.

Aux inégalités criantes de la période préévolutionnaire, basées sur les privilèges, succéda une inégalité liée à la richesse. Naquit le culte de l'argent et de l'enrichissement encouragé par le pouvoir royal, selon la célèbre formule de Guizot « enrichissez-vous ».

Le contexte politique

La Deuxième République vit le jour le 24 février 1848, après trois jours d'insurrection et l'abdication de Louis Philippe. Lamartine, au nom du gouvernement provisoire, proclama la République. Le gouvernement prit une série de mesures : adoption du drapeau tricolore, rétablissement du suffrage universel (toutefois réservé aux hommes), abolition de l'esclavage,

1- Bien que ces pourcentages soient sujets à caution, la tendance est exacte : les conditions de vie des ouvriers sont bien plus malsaines que celles des paysans.

liberté de la presse et de réunion, affirmation du droit au travail avec la création des *ateliers nationaux*, limitation de la durée du travail à dix heures à Paris et onze heures en province, ouverture de la Garde Nationale à tous les citoyens de 21 à 55 ans, etc.

Les élections des 23 et 24 avril 1848, amenèrent à l'Assemblée Constituante une majorité de Républicains modérés, mais les élections complémentaires de juin 1848 furent un succès pour la droite monarchiste et la gauche républicaine. Par suite de la suppression des Ateliers Nationaux, du 23 au 26 juin, des émeutes éclatèrent, des barricades furent dressées. La répression menée par le général Cavaignac fut terrible : 5000 ouvriers perdirent la vie et 9000 furent déportés en Algérie. À compter de ce jour, les ouvriers retirèrent leur confiance au nouveau régime. Néanmoins, une Constitution fut promulguée le 4 novembre 1848 ; elle instituait un régime présidentiel à une seule chambre de 750 députés. Le Président de la République, élu, une seule fois, pour quatre ans, avait en charge l'exécutif entouré de ses ministres. Les élections présidentielles du 10 décembre 1848 donnèrent à Louis Napoléon Bonaparte une confortable majorité (74% des voix).

L'Assemblée Constituante se sépara, non sans résistance, et les élections législatives des 13 et 14 mai 1849 envoyèrent à la chambre une majorité écrasante de députés hostiles à la République (royalistes, bonapartistes et cléricaux) que l'on classa sous le vocable de « Parti de l'Ordre ». Seuls 80 Républicains modérés et 180 Démocrates-Socialistes (*Montagnards*) furent élus, ces derniers essentiellement dans le Sud-Est et le Centre de la France. Dès lors, l'Assemblée vota des lois restreignant les libertés : liberté de la presse, liberté d'association, interdiction des réunions politiques, contrôle accru des républicains radicaux, etc.

La loi du 31 mai 1850 réduisit le corps électoral de 9 à 6 millions d'électeurs, en imposant une obligation de domicile et en écartant les électeurs ayant subi une condamnation. Les conflits avec l'exécutif se multiplièrent sur bien des sujets. Ainsi le Président, Louis Napoléon Bonaparte tenta-t-il de faire annuler la loi électorale, certain de son aura dans les couches populaires, et de faire voter la possibilité d'une seconde candidature tout en portant le mandat de 4 à 10 ans. Il n'y parvint pas.

Neveu de Napoléon Bonaparte, Louis Napoléon Bonaparte tenta par deux fois de prendre le pouvoir, en 1836 (Strasbourg) et 1840 (Boulogne). Pour cette dernière il fut incarcéré à la prison d'Ham dont il s'évada en 1846. Il s'exila en Angleterre et revint en France après la chute de Louis Philippe. C'est dans sa cellule, en fait une confortable suite, qu'il écrivit « L'Extinction du Paupérisme ». D'inspiration saint-simonienne, ce traité propose de racheter des milliers d'hectares de terres incultes, de les confier à une association ouvrière, à charge pour elle de donner du travail, du pain, une éducation et une religion aux ouvriers privés de subsistance. Élu Président, il tenta de faire passer ce projet à la chambre qui le refusa. Durant les trois années de sa Présidence, il alterna les gages donnés aux conservateurs et les signaux aux progressistes. Devant les réticences de l'Assemblée et une tentative de destitution, il réunit des fidèles autour de son demi-frère adultérin le duc de Morny et fixa la date du coup d'état au 2 décembre 1851.

Après la mise hors la loi des associations politiques permanentes en juillet 1849, les *Démocrates-Socialistes*, aussi dénommés *Montagnards* se réfugièrent dans la clandestinité. Des sociétés secrètes préexistantes reprirent de la vigueur. La loi électorale de 1850 donna le sentiment que la prise de pouvoir par les urnes lors des prochaines élections prévues en 1852, s'éloignait. Les départements de Midi et du Centre furent les plus perméables aux idées de *la Montagne*. Ce sont eux qui ont envoyé une majorité de députés *Montagnards* à l'Assemblée et n'ont accordé que 38% des voix à Louis Napoléon Bonaparte aux élections présidentielles de 1848. On comptait environ 500 sociétés secrètes *montagnardes* surtout dans le Sud-Est dont 70 dans l'Hérault, qui constituaient le « parti des rouges ». Parmi elles, celle de Béziers était particulièrement active, Elle fut fondée et animée par Eugène Rélin.

Selon l'historien américain Ted W. Margadant de l'Université de Princetown, Bédarieux abritait 400 *Montagnards* majoritairement des ouvriers mais dont les principaux dirigeants étaient un propriétaire nommé Belugou et un horloger nommé Bonnal ; ils se réunissaient secrètement dans les cafés *Malaterre* dans le faubourg et *Villebrun* dans le quartier du château. Dans son rapport général

sur les événements de décembre 1951, le Procureur de Béziers, M. Mestre, décrit dans le détail l'organisation de ces sociétés : cellule de 10 membres dirigée par un décurion élu, regroupement de 10 décuries en une centurie, dirigée par un centurion élu..., mais aussi les rites initiatiques, les signes distinctifs.

La situation politique en France et surtout dans les départements du Midi et du Centre était pour le moins tendue, même si selon les estimations des historiens, le nombre total de membres des sociétés secrètes n'excéda jamais 100 000. Il reste qu'à la veille du coup d'état, les tensions sociales étaient exacerbées.

La Gendarmerie

Héritière de la Maréchaussée, la gendarmerie vit le jour le 16 février 1791. Intégrée à l'Armée, elle fut placée en 1801 sous l'autorité de l'Inspection Générale de la Gendarmerie et joua alors un rôle essentiel dans la lutte contre le brigandage et l'insoumission. Puis, avec la Restauration, elle fut chargée de s'opposer au maintien de coutumes datant de la période prérévolutionnaire (droit de cueillette, de coupe, de pâturage dans les forêts communales) ou des droits acquis durant la Révolution (droit de chasse).

En effet, en 1829, le Roi Charles X institua un code forestier sur les forêts autrefois communales, devenues domaniales, qui supprima, de fait, les anciens droits d'usage et limita la chasse. Cette mesure déclencha d'ailleurs, en Ariège et dans les départements voisins, la « guerre des Demoiselles ».

Dans les campagnes, se développa une véritable *gendarmophobie* ; 3755 actes de rébellion furent comptabilisés entre 1800 et 1859, surtout dans les départements du Midi. Chargée de missions de police administrative et judiciaire, la Gendarmerie fut « épurée » après les élections de 1849 ; 1500 gendarmes furent révoqués, mutés d'office ou contraints à la démission.

Par ailleurs, la circulaire *Hautpoul* de 1849, confia aux gendarmes la mission de surveillance des activités politiques. Les rapports étaient consignés dans des registres spéciaux, directement envoyés au Ministre. En 1854, une autre circulaire, non suivie d'effet, interdit aux gendarmes les « missions occultes » (le caractère autoritaire du régime nécessitait, en fait, un contrôle de la société). Il fallut attendre 1880 pour que les gendarmes soient tenus à un strict devoir de réserve.

A la veille du coup d'état, Bédarieux possédait comme force publique un commissaire de police Jean-Pierre Nougaret, un maréchal des logis de gendarmerie Jean-Louis Léotard et cinq gendarmes, Lamm, Burguière, Flacon, Seiller et Cirq.

DÉSIGNATION		NUMÉRO			NOMS		PROFESSIONS.	ÉTAT CIVIL						AGE.						
DES QUARTIERS, villages ou hameaux.		PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue			DE FAMILLE.		[Les rentiers, propriétaires et autres personnes sans état, ni fonctions, doivent être inscrits dans cette colonne. — Se reporter au cadre modèle].	SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ.			15	16	17				
1	2	3	4	5	6	7		9	10	11	12	13	14							
Route de Kadawa		22	30	8615	Leotau	jean	maréchal ses logis			1			48	1						
				8616	Lamm	christophe	gendarme		1					46	1					
				8617	Bélori	jeanne	sa femme						1		45	1				
				8618	Lamm	françois	leur fille							1		19	1			
				8619	Flacon	françois	gendarme				1					46	1			
				8620	Costeplaw	jeanne	sa femme								1	45	1			
				8621	Flacon	Esther	leur fille intermédiaire								1		19	1		
				8622	id.	Esther	id. intermédiaire d'un salaire d'anté								1		17	1		
				8623	id.	françois	leur fils				1						14	1		
				8624	id.	Salvator	leur fille								1		10	1		
				8625	id.	jeanne	leur fils				1						8	1		
				8626	Veiller	Antoine	gendarme					1					50	1		
				8627	Böyer	ceclina	sa femme									1	37	1		
				8628	Veiller	joséphine	leur fille								1		4	1		
				8629	id.	Angéline	id.								1		9	1		
				8630	Burquiere	Marullin	gendarme					1					37	1		
				8631	Mounis	Julie	sa femme									1	31	1		
				8632	Vire	françois	gendarme					1					30	1		
				8633	Couat	Maroline	sa femme									1	20	1		
				8634	Sire	Joséade	leur fille								1		2	1		

Figure 1 : Extrait du registre de recensement de 1851

Les évènements



Figure 2 : Le coup d'État à Paris

Les évènements ont été essentiellement relatés par les rapports émanant des autorités ou par des articles parus dans la presse favorable au nouveau régime. Cependant, grâce au travail des historiens, nous pouvons avoir une vision objective de cette tragédie. Roger Allaire dans son « *Histoire de Bédarieux* » retrace avec minutie la chronologie des évènements :

- un mot d'ordre arrive de Béziers le 4 décembre au matin ;
- la foule se rassemble devant la Mairie ;
- les gendarmes dispersent la foule ;
- le maire Vernazobres, le commissaire de police Nougaret et les gendarmes se retirent ;
- seulement dix bourgeois répondent à la demande du maire de calmer les émeutiers ;
- la foule revient, en armes cette fois, grossie d'habitants des alentours ;
- Léotard et Burguière tirent, blessent un jeune homme et tuent un vieil homme ;
- la foule en furie assiège la gendarmerie et tente de l'incendier ;
- la femme du gendarme Flacon, envoyée en observatrice à une fenêtre, est tuée ;
- les gendarmes Cirq, Lamm, et Flacon tentent de fuir par l'arrière-cour ;
- les gendarmes Lamm et Burguière sont tués ;
- M. Combes met à l'abri le gendarme Seiller et est tué ;
- le gendarme Cirq réfugié à la mairie sera reconnu comme proche des émeutiers.
- le gendarme Flacon se réfugie dans la maison voisine de la famille Mical ;
- le Maréchal des logis Léotard est tué le 5 décembre, à 2 h du matin ;
- le calme revenu, un comité est créé et fait paraître des communiqués appelant au calme.

Finalement, les évènements firent 9 morts, 5 civils, 3 gendarmes et madame Flacon. L'enterrement des civils fut suivi par une foule nombreuse et recueillie, dans laquelle figuraient des nombreux représentants de la bourgeoisie. Les gendarmes furent enterrés en catimini.

Les conséquences de l'émeute

Le 9 décembre, le département fut mis en état de siège, provoquant la fuite de nombreuses personnes impliquées ; le 10, une colonne de 800 hommes commandée par le général De Rostolan entra dans Bédarieux. Une proclamation signée du général fut placardée dans les rues de la ville. Les habitants eurent deux heures pour remettre les armes à la Mairie. Le commissaire Nougaret réapparut avec le titre de commissaire spécial. Les cafés furent fermés, la traque des émeutiers commença ; plusieurs furent abattus par la troupe qui se dispersa dans la campagne. Les arrestations se multiplièrent, facilitée par les dénonciations d'un dénommé Cazals, lui-même auteur du vol d'objets appartenant aux gendarmes et du pistolet du maréchal des logis Léotard.

La répression fut impitoyable. Les Républicains furent pourchassés, tous assimilés à des *Montagnards*. Dans le Sud-Est et le Sud-Ouest, 26 884 personnes furent arrêtées alors que moins de 10 000 avaient pris les armes ; parmi elles, 21 000 furent condamnés dont 239 au bagne et 9 530 à la déportation en Algérie. Dans l'Hérault, une commission mixte départementale composée du préfet, d'un général et d'un magistrat, se réunit du 5 février au 10 avril 1852. Elle reconnut 3 000 personnes coupables. Le conseil de guerre prononça contre les inculpés de Bédarieux, 33 peines lourdes dont 17 condamnations à mort.

Au plan national, trente élus et des généraux peu sûrs furent arrêtés. Mais si les députés conservateurs furent vite libérés, les républicains n'eurent d'autres choix que l'exil (comme par exemple Victor Hugo). Parallèlement une campagne de dénigrement fut menée : accusations de viols, d'actes de cannibalisme, de pillages, d'atrocités de la part des émeutiers, résistance qualifiée de « jacquerie » ... Faut-il voir dans les accusations de mutilations sur le maréchal des logis Léotard une action de propagande ? En tout cas, le docteur Touzain, dans son rapport ne signala rien de suspect.

Cependant, Louis Napoléon Bonaparte ne souhaitait pas endosser l'image d'un Président répressif ; il commua les peines de mort en déportation et envoya des émissaires dans les régions révoltées afin de réduire le nombre des condamnations. Si les émissaires pour le Sud-Est gracièrent 3400 personnes, les généraux Espinasse et Canrobert, compétents pour le Languedoc et le Sud-Ouest, s'en tinrent à un millier. De même, des notes appelant à la clémence furent envoyées aux préfets dès le mois de janvier 1852. Sur les 2663 condamnés de l'Hérault, en juillet 1853, 1201 ont été graciés, 29 ont vu leur peine commuée en surveillance et 44 en internement ; la plupart de ces mesures touchaient les transportés en Algérie. Le curé et le pasteur de Bédarieux intercédèrent auprès de Louis Napoléon Bonaparte afin qu'il épargne la vie des bédariciens condamnés à mort.

La commune de Bédarieux dut payer à l'État la somme de 20 578 francs en dédommagement de l'incendie de la caserne et du séjour des troupes, sommes qui, du fait retard pris dans le paiement, se monta à 48 000 francs en 1858. Outre les 200 francs de rente dus aux veuves Lamm et Burguière et les 100 francs dus à la fille du couple Lamm, la commune fut condamnée à verser 2500 francs à la veuve Lamm, alors qu'elle ne proposait que 1000 francs, au motif que d'autres communes étaient concernées.

Quant aux gendarmes, qui comptaient 9 morts dans leurs rangs dans le Midi de la France, après l'attaque de 27 casernes, ils reçurent des gratifications, et le fait d'avoir participé au rétablissement de l'ordre leur donna droit à l'équivalent d'une année de campagne. En 1852, 416 légions d'honneur furent remises à des gendarmes, contre 200 l'année précédente. En revanche, le gendarme Cirq, suspecté de connivence avec les émeutiers, fut menacé de révocation ou de mutation d'office par le chef de corps.

**A LA MEMOIRE
DES REPUBLICAINS VICTIMES
DU COUP D'ETAT DU
2 DECEMBRE 1851**

Les Républicains de Bédarieux s'insurgent le 4 décembre 1851 contre le coup d'Etat de Napoléon Bonaparte, pour rétablir la République.

La Mairie est occupée par les insurgés, des incidents éclatent faisant un mort et un blessé parmi les Républicains. La gendarmerie est prise d'assaut, quatre gendarmes trouvent la mort.

L'armée appelée à la rescousse met six jours pour rétablir l'ordre. La répression est féroce : deux cent cinquante huit arrestations.

Dix-sept Républicains sont condamnés à mort (six contumax), dont onze sont commués à la déportation à vie. Vingt-sept déportations à Cayenne, cent cinq en Algérie, cent quarante sept mises en résidence surveillée hors département, cinq bannis du territoire national.

Une amnistie générale est prononcée le 16 août 1859 mais quatorze déportés à Cayenne et cinq en Algérie sont morts.

La loi dite de Réparation de 1880 a réhabilité leur mémoire.

Passant souviens toi.

Plaque inaugurée le 11 décembre 2002 par Antoine Martinez, Maire de Bédarieux, et le Conseil Municipal, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire des événements du 2 décembre 1851.



«A Bédarieux, les gendarmes tirent sur les passants inoffensifs ; bientôt quelques centaines de personnes se précipitent devant la gendarmerie, veulent en faire l'assaut et, ne pouvant y parvenir, mettent le feu au bâtiment.»
Extrait du livre de Claude ALBERGE, "Les fous de la République"
Dessin de BURGUN datant de 1851.



BÉDARIEUX

Figure 3 - Plaque commémorative apposée sur le mur de l'ancienne gendarmerie

Le plébiscite

Les 20 et 21 décembre 1851 eut lieu le plébiscite, qui par 7 481 231 voix contre 647 292, ratifia le coup d'état du 2 décembre. Il eut lieu dans des conditions particulières ; seuls les bulletins « oui » et les affiches favorables au « oui » avaient été imprimés et le vote se fit sans que les conditions de confidentialité soient assurées. Le lendemain 22 décembre, le Conseil Municipal envoya au Président un texte exprimant la reconnaissance de la ville de Bédarieux, attribua 1000 francs au commissaire Nougaret et décida de l'édification d'un mausolée dans le cimetière catholique à la mémoire des gendarmes tués. Il fut décidé qu'il porterait l'inscription suivante :

« Léotard Jean Louis, Maréchal des Logis de gendarmerie, Lamm Christophe, Gendarme, Burguière Jean Marcelin, Erasme, Gendarme, morts à Bédarieux, le 4 décembre 1851 en défendant l'ordre public. La ville reconnaissante. ».

Par ailleurs, le conseil décida ce qui suit : *« une somme de 100 francs sera affectée à la construction de ce monument et cette somme étant insuffisante, il y sera pourvu au moyen d'une souscription volontaire voulant associer les gens honnêtes du pays. »*

Vu la modicité des ressources communales, cette souscription sera élevée au chiffre le plus haut qu'il sera possible d'atteindre et l'excédent sera distribué aux familles des gendarmes décédés. À ces fins, le conseil municipal se répartit en autant de commissions qu'il y aura trois membres pour recueillir dans la section des quartiers de souscription. Moins d'un mois plus tard, le 19 janvier 1852, fut posée la première pierre du monument funéraire expiatoire qui devint sépulture quelques jours plus tard. Le « Messenger du Midi », un journal favorable au régime (les autres n'étant plus autorisés à paraître), décrivit la cérémonie en ces termes : *« Le plus profond silence n'est troublé que par le roulement lugubre des tambours et par les pas mesurés des gendarmes portant sur leurs épaules les bières renfermant les restes mutilés de leurs frères martyrs. La garnison remplissait le cimetière, les hauteurs qui le dominant étaient rempli de plus de deux mille spectateurs, les arbres mêmes étaient chargés de curieux ».*

La vie reprit son cours à Bédarieux. L'Empire s'installa après le second plébiscite du 2 décembre 1852 et le désormais empereur Napoléon III multiplia les signes d'apaisement ; entre 1853 et 1858, pour ceux qui n'avaient pas fait allégeance à l'empereur et qui n'avaient pas été graciés (1201 graciés sur les 2663 condamnés de l'Hérault), la situation des transportés en Algérie se normalisa. Les uns furent autorisés à venir en France pour « régler des affaires d'intérêt » ou pour raisons de santé ; d'autres s'installèrent définitivement sur l'autre rive de la Méditerranée.

Cependant après le désastre de Sedan, l'Empire s'effondra. Le 4 septembre 1870, la République fut proclamée. Le jour même, le Gouvernement de la Défense Nationale décrète l'amnistie des condamnés pour crimes et délits politiques et pour délits de presse depuis le 3 décembre 1851 jusqu'au 30 septembre 1870.

Le conseil municipal, aussi promptement qu'en 1851 son prédécesseur avait salué le coup d'état, salua la République, dès l'évènement connu. Le 13 septembre 1870, Il prit un arrêté suppliant le nouveau gouvernement de ne pas oublier dans l'amnistie les déportés à Cayenne. Dans le compte rendu de la délibération du conseil du 1^{er} décembre 1870, il fut question du monument érigé en souvenir des gendarmes :

« Monsieur le Président soumet à la commission la question suivante. Convient-il oui ou non de laisser exister au cimetière catholique de cette ville, le monument élevé aux Gendarmes en 1851.

Après mûre délibération, la Commission a pris la décision suivante :

Considérant que le coup d'état au 2 Décembre 1851 fut une odieuse violation de la loi et un crime.

Considérant qu'à Bédarieux, dans la lugubre nuit du 4 au 5 décembre, les gendarmes tirèrent les premiers sur le peuple soulevé pour la défense de ses droits ; qu'ils frappèrent à mort un adolescent et un vieillard inoffensifs et qu'ils provoquèrent ainsi une lutte horrible et sanglante.

Considérant que le monument élevé à la mémoire des gendarmes tués dans cette lutte, fut alors un défi jeté à la

population, et qu'il est un outrage à la morale publique.

Considérant enfin, qu'il est bon d'effacer à tout jamais pareil souvenir.

La commission, à l'unanimité, arrête :

1 - La Colonne élevée à la mémoire des gendarmes doit disparaître.

2 - La grille et la pierre sur laquelle repose le monument seront enlevées de manière à ce qu'il n'en reste pas de traces.

3 - M. Etienne architecte de la ville est chargé de l'exécution immédiate du présent arrêté.

Il veillera expressément à ce que la démolition du monument soit faite avec tout le respect dû à la tombe et aux cendres des morts. »

La colonne fut démolie, mais, après examen des délibérés, le préfet invalida la décision car il s'agissait d'un monument privé réalisé par souscription. Le tribunal de Béziers, saisi par les héritiers des gendarmes défunts, ordonna à la commune de reconstruire, à ses frais, le monument. On érigea ce dernier selon un nouveau plan, le plan initial n'ayant pas été conservé (voir figure 4).



Figure 4 - Monument à la mémoire des gendarmes

Dix ans plus tard, par suite de l'élection d'une majorité dominée par les radicaux, la République ne fut plus mise en cause. Une loi de réparation fut votée le 30 juillet 1881 qui prévoyait d'accorder « des rentes incessibles et insaisissables d'un montant de 6 millions de francs, en réparation nationale aux citoyens victimes du coup d'état du 2 décembre 1851 et de la loi de sureté générale du 27 février 1858. Les bénéficiaires de ces rentes furent les victimes directes, leurs veuves, leurs ascendants ou descendants directs. 2 067 personnes sur les 2663 condamnés de

l'Hérault reçurent une pension. En furent exclues, par les commissions départementales, des victimes ralliées ultérieurement à l'Empire. La procédure de réparation concernait également une centaine de familles héraultaises, dont au moins huit familles bédariennes, installées en Algérie. Les pensions s'élevaient de 100 à 1200 francs. Le montant de la réparation s'éleva à un peu plus d'un million de francs pour l'Hérault.

Le nouveau gouvernement procéda à une *épuration* dans l'armée, la magistrature et la haute administration. En particulier, les membres des commissions départementales ayant siégé en 1852 furent mis à la retraite ou limogés. Ainsi fut-il mis fin à une période douloureusement vécue dans les régions du sud de la France et à Bédarieux en particulier.

Un monument, symbole d'un pays déchiré

La seconde République fut une période agitée. L'Assemblée était composée de députés majoritairement antirépublicains, le Président rêvait de marcher sur les traces de son oncle et affichait son antiparlementarisme. La Démocratie disait-il, est « le gouvernement d'un seul par la volonté du peuple ». Les gendarmes s'étaient vu confier le rôle d'une police politique. Les ouvriers, maintenus dans la misère, au nom de la sauvegarde de l'industrie suscitaient peur et mauvaise conscience chez les gros et les petits possédants, à tel point que le général de Rostolan, adressait sa proclamation aux ouvriers de Bédarieux, alors que bien des leaders radicaux n'étaient pas ouvriers.

La répression féroce qui suivit le coup d'état, fomenté au nom de la sauvegarde de la République, s'abattit sur les républicains qui furent condamnés, non du fait de leurs actes, mais à cause de leurs idées ou de leur dangerosité supposée. De leur côté, les gendarmes, préparés à œuvrer à la réussite du coup d'état, furent submergés par l'ampleur de la révolte. D'une certaine manière tous furent les victimes d'une situation qui les dépassait et dont quelques-uns, loin de Bédarieux, écrivaient le scénario. Il reste que le débat, certes peu audible pour beaucoup au milieu du 19^e siècle, entre *parlementarisme* et *présidentialisme* perdure dans la plupart des démocraties. Instructive est aussi la rapidité des autorités municipales à saluer les nouveaux régimes. Enfin, l'opposition entre une vision de la société se référant à la tradition et une vision axée sur l'évolution était déjà à l'œuvre en 1851.

Le monument, qui suscita bien des polémiques, nous rappelle aussi que l'Histoire a tendance à se répéter. Des centaines de bédariens eurent à souffrir, au cours de siècles précédents, du fanatisme religieux ; au milieu du 19^e siècle, ils subirent les conséquences du fanatisme politique qui emprunta beaucoup au premier. La III^e République connut, dans les premières années, les mêmes péripéties que la seconde ; elle ne dut sa survie qu'au désaccord entre *orléanistes* et *légitimistes* au sujet de la couleur du drapeau. Soixante-cinq ans plus tard, elle suscitait chez certains le même rejet. Enfin, dans les périodes troublées, les proscrits d'un jour deviennent les héros du lendemain et inversement. Ce fut le cas en 1851, en 1880, en 1945 et en d'autres occasions. C'est ainsi qu'à quelques kilomètres de Bédarieux, à Riols, une stèle rappelle la déportation de 77 républicains ; de même, sur le mur de l'ancienne gendarmerie de Bédarieux, une plaque commémore les événements sanglants des 4 et 5 décembre 1851.

Bibliographie

Maurice Agulhon « 1848 ou l'apprentissage de la République » (Seuil)

Marie Hélène Baylac « La peur du peuple » (Perrin)

Roger Allaire « Histoire de BÉDARIEUX » (Lacour-Rediviva)

Raphaël Lahlou « Le coup d'État du 2 Décembre » (Bernard Giovanangeli éditeur)

Nicolas Chaudun, « La nuit des aventuriers » (Ed Plon.)